



Le 24 janvier 2011

Réunion de concertation du 11 janvier 2011 sur le DSP

Dialogue social dans les postes : l'heure du bilan !

Le comité de suivi du 3^{ème} accord-cadre sur le dialogue social dans les postes (DSP), signé en 2008, s'est tenu le 11 janvier 2011. Il a donné lieu à un tour de table pour évaluer l'application de cet accord, dans la perspective de son renouvellement à l'horizon de l'été 2011.

Jusqu'en 2008 le DSP se résumait aux commissions consultatives de concertation (CCC), peu actives, et aux assemblées générales, réunions d'information appelées « grands messes » dans les postes.

Les élections pour désigner les représentants du personnel se sont tenues début 2009 et le dispositif s'est mis en place lentement. Depuis 2010, la DSP est une réalité dans 219 postes : 410 réunions de dialogue social (contre 355 en 2009) dont 174 commission consultatives locales (CCL) pour les recrutés locaux.

La participation des postes est en augmentation régulière : en 2009, 73 postes n'avaient tenu aucune réunion (33% du total des postes) alors qu'en 2010 seuls 40 postes n'ont tenu aucune réunion (principalement les postes avec un effectif inférieur à 12 agents)

Aujourd'hui, parmi les postes de plus de 50 agents, seuls Cotonou, Pondichéry, Milan et Khartoum n'ont rien organisé sans que nous connaissions les raisons qui permettent à certains chefs de poste d'ignorer les instructions du Département en rejetant toute forme de dialogue social dans leur poste.

Quel bilan en tire la CFDT-MAE ?

La CFDT-MAE a salué la qualité du travail accompli par fourni par les collègues du bureau du dialogue social (RHID).

L'accord cadre signé en 2008 par la CFDT, FSU et l'ASAM a apporté d'indiscutables progrès et, bien sûr, d'inévitables imperfections.

L'institution d'une commission dédiée aux RL est sans doute l'avancée la plus importante. Désormais, chaque poste doit réunir une CCL chaque année au cours de laquelle les cas individuels sont abordés (avancements, recrutements, licenciements...).



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Cependant nous regrettons que 60 % des CCL n'aient pas encore traité des cas individuels. Beaucoup trop de CCL ne sont pas tenues informées des prévisions de licenciement du poste.

Dans l'optique d'une renégociation de l'accord cadre d'ici juillet 2011, la CFDT-MAE proposera des améliorations :

- . mise en place d'un mécanisme de protection des élus ; il s'agit sans doute là du point dur de nos futures négociations avec l'administration ;
- . prise en compte de la dimension « hygiène et sécurité », y compris les questions de santé au travail et de prévention des risques professionnels (Document Unique) dans tous les postes. Seuls une dizaine de postes disposent d'un embryon de CHS local.
- . clarification du mode de désignation et du fonctionnement des commissions consultatives paritaires (CCP), compétentes pour les agents expatriés (scrutin de liste plutôt que sur sigle ? mode de remplacement des représentants quittant leur poste, etc) ;
- . réflexion sur l'utilité de la « réunion conjointe » CCP / CCL, qui constitue peut-être l'échelon de trop ;
- . création de « trames standardisées » pour la fixation des ordres du jour et des comptes rendus : aujourd'hui de nombreuses réunions ont lieu sans qu'un ordre du jour négocié n'ait été fixé et sans qu'un compte rendu soit systématiquement rédigé ;
- . la CFDT pourrait également proposer que ce comité de suivi du DSP ne soit plus ouvert aux organisations non signataires. Il est en effet inadmissible que ceux qui refusent de s'engager viennent, au mieux, nous donner des leçons et, au pire, tentent de torpiller l'accord cadre en monopolisant le crachoir pour expliquer longuement tout le mal qu'elles en pensent.

La définition d'un nouveau cadre pour le DSP est un chantier important auquel la CFDT consacrerait toute son énergie. A cet effet la CFDT-MAE engage une grande consultation de tous ses représentants, élus en CCL, désignés en CCP, responsables de sections syndicales, adhérents « isolés », notamment dans les petits postes... N'hésitez pas à nous faire part de tous vos témoignages, constats ou propositions pour améliorer encore le dialogue social dans les postes, qui reste le meilleur rempart contre l'arbitraire.

57 boulevard des Invalides – 75700 PARIS
11, rue de la Maison-Blanche - 44036 NANTES CEDEX
Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats